

L'alimentation au service de la citoyenneté

Quand l'alimentation nourrit la démocratie

BRIGHT LITTLE-TETTEH

MOTS-CLÉS : DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, GOUVERNANCE LOCALE, CONSEIL CITOYEN, ENGAGEMENT CITOYEN, DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE

À l'heure où la démocratie soulève des interrogations, il est impératif de repenser son fonctionnement et d'explorer des alternatives pour redonner du sens à l'engagement citoyen. Ces alternatives doivent renforcer la voix du peuple et intégrer les acteurs locaux dans une démarche de cohésion sociale. Aujourd'hui, le sentiment de déconnexion politique s'accroît, entraînant un désengagement, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) où les inégalités entravent la participation démocratique. Face à cette situation, l'association « Du vote à l'assiette » vise à renforcer l'engagement citoyen dans les QPV de Marseille en mobilisant les habitants dans une démarche collective visant à repenser leur environnement alimentaire. Elle souhaite par le biais de cette étude analyser l'engagement politique des citoyens et leur rapport au vote, par comparaison aux formes institutionnelles de participation. L'étude montre par des exemples concrets comment la démocratie alimentaire renforce l'engagement citoyen.

LE DÉSENGAGEMENT POLITIQUE DANS LES QPV

Enjeux démocratiques et gouvernance territoriale dans les QPV

Créée en 2019, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) accompagne les 1362 QPV officiellement reconnus en France depuis janvier 2024, représentant environ 5,05 millions

d'habitants¹. Les QPV sont les zones urbaines les plus défavorisées en France, nécessitant des interventions en matière de rénovation urbaine et de qualité de vie. Ces interventions en zones prioritaires de la ville sont principalement fixées par les décideurs politiques selon leur agenda, souvent déconnectés des besoins locaux. Malgré des lois en France pour renforcer la participation citoyenne – notamment la loi Barnier (1995), la loi démocratie de proximité (2002), la loi du 21 février 2014 ou loi Lamy 2014 et la loi organique de 2021, des doutes subsistent concernant l'impact réel de cette participation sur la politique locale. Inclure les citoyens dans le dialogue politique réduit le fossé avec les représentants politiques, assure des décisions plus justes et adaptées aux réalités locales, et renforce ainsi l'efficacité et la légitimité de l'action publique. La démocratie participative n'a de sens que si elle garantit une participation égale de tous et assure la prise en compte de la contribution de chacun.

Le vote constitue la première expression formelle du choix des citoyens, qui leur permet d'influencer la gouvernance en élisant leurs représentants qui décident des politiques. En effet, les instances décisionnelles restent souvent centrées sur des enjeux institutionnels, au détriment des préoccupations des habitants. En outre, l'amélioration du cadre de vie, les avancées technologiques, les réseaux sociaux et l'accessibilité de l'information ont transformé le

1. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8186144> (consulté le 26/03/2025).

contexte de la prise de décision politique, nécessitant une nouvelle approche pour repenser l'action publique. Par exemple, le climat politique actuel reflète un mécontentement croissant de la part des citoyens envers les autorités politiques dans la plupart des démocraties occidentales. Cela se manifeste par une hausse de l'abstention électorale et une tolérance accrue aux discours autoritaires, particulièrement exacerbés chez les groupes structurellement éloignés de la politique (jeunes, classes populaires, habitants des QPV, etc.).

Crises sociales et déclin du vote en QPV

David Gouard, maître de conférences en science politique, analyse les causes de la dégradation de la participation électorale en France, en s'appuyant sur les phénomènes électoraux observés depuis les années 1960. Il montre que la participation électorale a culminé dans les années 1970, notamment dans les quartiers populaires, grâce à un écosystème favorable : une identité ouvrière forte, l'ancrage des partis de gauche, et un logement social valorisé.

À cette époque, la participation électorale était alors une norme sociale soutenue par des réseaux relationnels solides, et des dynamiques d'influence au sein des quartiers, des familles et des cercles d'amis. Les quartiers populaires et le parti politique étaient perçus comme indissociables, favorisant une participation active, en particulier en soutien aux partis de gauche (Gouard, 2019). Toutefois, plusieurs crises ont entraîné un déclin de cet écosystème et une chute de la participation électorale : la crise du monde ouvrier, caractérisée par le déclin de l'emploi industriel, la précarisation du travail, la désyndicalisation, la crise des partis politiques, et la ségrégation croissante entre les centres-villes réhabilités et les périphéries marginalisées (Gouard, 2019).

Malgré des réformes facilitant l'inscription électorale depuis 2019, des facteurs comme les déménagements fréquents, les difficultés d'acquisition de la nationalité française et la mal-inscription éloignent entre 20 et 25 % des électeurs français du vote². Ces évolutions ont modifié la composition socioculturelle des

quartiers populaires et favorisé une hausse de l'abstention³.

L'abstention en essor

Bien qu'une tendance générale à l'augmentation de l'abstention soit observée en France, la majorité des citoyens vote de façon intermittente. Dans le webinaire « La participation sur le grill, le vote en QPV », Daniel Gaxie souligne que de nombreux électeurs ne s'engagent activement que lors d'élections jugées cruciales, comme les élections présidentielles, tandis qu'ils s'abstiennent lors d'élections municipales ou législatives. Ce comportement s'explique par plusieurs facteurs interconnectés : l'attractivité des élections, qui influe sur l'intérêt des citoyens ; la capacité de mobilisation, déterminante pour leur engagement ; le coût de la participation, qu'il soit matériel ou symbolique ; et les dispositions électorales individuelles qui façonnent leur rapport au vote. Ainsi, l'abstention traduit en grande partie une participation discontinue, liée à un rapport distancié ou fluctuant au vote. Dans cette perspective, il serait réducteur de considérer les quartiers populaires comme entièrement dépolitisés, l'enjeu étant moins leur re-politisation que la revitalisation de la citoyenneté électorale. Dès lors, comment certaines pratiques fédératrices et conviviales, telles que l'alimentation, peuvent-elles favoriser la participation politique et électorale ?

Cette question sera abordée en deux grandes parties. La première examinera le rôle du conseil citoyen dans l'élaboration de la politique de la ville, selon la loi du 21 février 2014 (loi Lamy), qui impose la participation des habitants et fait des conseils citoyens un acteur clé de la gouvernance locale. L'accent mis sur les conseils citoyens vise à déterminer si les facteurs expliquant l'abstention électorale se retrouvent également dans la participation des habitants à ces conseils. La seconde partie se concentrera sur les façons de renforcer l'engagement citoyen dans les QPV. À cette fin, l'alimentation sera perçue comme un vecteur de synergie et un potentiel outil de revitalisation permettant de relier les habitants des QPV, leur rapport aux urnes et leurs élus.

2. https://www.insee.fr/fr/statistiques/6658145?utm_source=le27/032025 (consulté le 27/032025).

3. Webinaire # 1 (2025.). *La participation sur le grill, le vote en QPV*. <https://www.youtube.com/watch?v=cDkvJclW6Js&t=2578s>

LES CONSEILS CITOYENS DANS LA DÉMOCRATIE LOCALE

Les mécanismes d'engagement dans les conseils citoyens

L'article 7 de la loi Lamy stipule que les conseils citoyens sont composés d'un collège d'habitants volontaires tirés au sort et d'un collège de représentants d'associations et d'acteurs locaux impliqués dans le quartier. Le tirage au sort d'une partie de cette instance garantit la représentativité des habitants, notamment au regard du critère de résidence, favorise une certaine neutralité, et protège le collège des habitants contre le risque d'instrumentalisation. La loi Lamy précise la composition du collège des habitants et ses principes de fonctionnement, en insistant sur la parité hommes-femmes et la représentativité des différentes populations locale, notamment des jeunes. La loi prévoit également que les associations susceptibles de composer le collège dédié (acteurs associatifs et économiques) sont identifiés via un appel à candidatures diffusé. En cas de volontaires excédentaires, un tirage au sort peut être effectué. Le collège des habitants et le collège des acteurs locaux (sans les élus municipaux) composent le conseil citoyen. Leur rôle est de participer de manière autonome à la gouvernance de la politique de la ville et de suivre l'application des contrats de ville (ANCT, 2023). Pour pouvoir comparer le fonctionnement du conseil citoyen avec la participation des citoyens aux élections et processus politiques, un cadre conceptuel basé sur les facteurs de désengagement électoral évoqués par Daniel Gaxie sera utilisé. Ce cadre analysera l'attractivité du conseil citoyen et la mobilisation d'une part, le coût de la participation et l'implication des habitants d'autre part. L'objectif étant de trouver des similitudes dans les deux systèmes et de dégager les moyens d'inverser les tendances.

L'attractivité du conseil citoyen et la mobilisation

En 2023, l'ANCT a publié un rapport sur les démarches participatives dans les quartiers prioritaires, soulignant les défis liés à l'attractivité du conseil citoyen et à la mobilisation des citoyens (ANCT, 2023). L'attractivité du conseil citoyen dépend de l'engagement des collectivités. Certains élus, percevant le conseil citoyen comme une menace pour leur légitimité et autorité,

manquent de motivation pour le soutenir activement. De plus, l'accompagnement initial a diminué, rendant leur gestion plus difficile. En 2019, par exemple, les conseils citoyens portés par les collectivités ont diminué au profit de ceux constitués en association, ce qui peut entraîner un accès variable au financement ou des complications administratives décourageant la participation. Le recrutement des participants repose sur le tirage au sort et nécessite l'existence de fichiers administratifs (EDF, bailleurs HLM, listes électorales) ou d'une liste de volontaires issue d'un appel à candidatures. Cette formalisation administrative et le format des réunions compliquent l'engagement, favorisant l'absentéisme, notamment chez les jeunes et les personnes précaires. Les nouveaux arrivants et les personnes vulnérables sont sous-représentés en raison des barrières linguistiques et informations numériques. Certaines associations cherchent à renforcer le lien entre les habitants et les pouvoirs publics, mais leurs actions sont limitées par des ressources insuffisantes.

Le coût de la participation et l'implication des habitants

S'impliquer dans un conseil citoyen demande du temps, des démarches complexes et cela s'accompagne d'une gestion financière incertaine. La loi Lamy prévoit que chaque conseil citoyen dispose de ressources dédiées à son fonctionnement, mais selon l'ANCT (2023), les conseils citoyens reçoivent en moyenne 5 000 EUR par an, un montant souvent jugé insuffisant pour couvrir leurs besoins (réunions, communication, déplacements, etc.). Le financement, issu de sources variées, reste complexe, surtout pour les habitants peu familiers avec les démarches administratives. Sans accompagnement, ces démarches laborieuses découragent l'implication des habitants. Les conseils constitués en association accèdent plus facilement aux subventions, tandis que ceux sans statut juridique peinent à obtenir des fonds, ce qui limite leur action. Le cadre de références des conseils citoyens prévoyait des formations impliquant les habitants, les élus et les professionnels. Or, toujours selon l'ANCT (2023), ces formations ont souvent été limitées aux habitants (déjà engagés), excluant d'autres acteurs clés. Trop techniques et inadaptées, elles ont creusé les inégalités et généré un décalage entre les attentes et la réalité de la participation citoyenne.

Des territoires en mutation, une citoyenneté difficile à définir

La comparaison des facteurs d'abstention au vote et de faible participation au conseil citoyen révèle une méfiance réciproque entre les électeurs et les élus, un accès difficile à l'information, des disparités sociales et générationnelles, ainsi qu'un manque de ressources. Daniel Gaxie, dans son webinaire, souligne que la participation électorale repose sur deux facteurs clés : les dispositions politiques et les dispositions civiques. Selon lui, le premier facteur dépend de l'intérêt pour les questions politiques. Les individus fortement engagés politiquement sont plus enclins à s'impliquer, car ils cherchent à peser sur les décisions électorales. Il est donc naturel de les retrouver également actifs au sein des conseils citoyens, où ils espèrent influencer la gouvernance locale. Les dispositions civiques, quant à elles, reposent sur le sentiment de devoir civique. Le devoir civique, influencé par l'éducation, varie selon l'âge. Les jeunes en particulier se sentent moins concernés, surtout par les élections jugées secondaires. Une politique plus compréhensible et accessible aux jeunes est cruciale, mais elle s'est faite de plus en plus rare, notamment dans le cadre du conseil citoyen. En outre, dans un quartier marqué par une forte mobilité et un afflux important des familles issues de l'immigration, il est complexe de définir qui sont ces « citoyens » concernés par la participation. Les disparités de participation selon l'âge et le milieu social remettent en question l'engagement civique et l'attractivité des élections dans les QPV. Les dispositifs de démocratie participative peinent donc à toucher les milieux les plus populaires et à atteindre une véritable représentativité, restant majoritairement fréquentés par des personnes déjà investies politiquement. L'alimentation, en tant qu'élément universel du quotidien, permet de rassembler des publics divers, y compris ceux éloignés des dispositifs participatifs classiques, et peut ainsi encourager une participation plus représentative.

L'ALIMENTATION : VECTEUR DE SYNERGIE

Les multiples facettes de l'alimentation

Selon Bricas *et al.* (2021), l'alimentation permet de créer des liens avec autrui sur le plan social, économique, culturel et spirituel. Elle joue un

rôle central dans la création de liens sociaux et la construction d'identités, même dans les sociétés multiculturelles. À travers les repas communs et les innovations culinaires, elle permet de dépasser les origines régionales et favorise la création de ponts culturels. Le repas devient aussi un moment de transmission de valeurs sociales et culturelles, contribuant ainsi à la « socialisation alimentaire » des jeunes telle que décrite par Larson *et al.* (2006, In Bricas *et al.*, 2021). En effet, l'alimentation couvre un large éventail d'activités, allant de la production à la consommation, et implique des interactions économiques et sociales. Par exemple, les marchés et supermarchés ne servent pas seulement à acheter des aliments, mais ce sont aussi de lieux d'information, favorisant les rencontres sociales et renforçant le lien communautaire (Bricas *et al.*, 2021). L'alimentation peut également avoir une dimension politique si nous prenons en compte la définition du système alimentaire proposée par Louis Malassis : les systèmes alimentaires constituent « *une manière dont les Hommes s'organisent, dans l'espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture* » (Malassis, 1994, In Bricas *et al.*, 2021). L'efficacité de cette organisation repose sur la mobilisation et le dialogue de divers acteurs au sein d'un territoire donné.

Bricas *et al.* (2021) en se référant à Stano et Boutaud (2015, In Bricas *et al.*, 2021), mettent en évidence que, même si l'alimentation est un puissant facteur de cohésion sociale, elle peut aussi être un marqueur de différenciation, révélant les frontières entre groupes, les sentiments d'appartenance et les représentations sociales associées aux individus. Si, d'une part, les repas communautaires et les traditions alimentaires favorisent la solidarité, d'autre part, dans les zones touchées par l'insécurité alimentaire, le type d'aliments consommés peut servir d'indicateur du statut social des consommateurs. Dans les quartiers marqués par les inégalités, les pratiques alimentaires peuvent donc renforcer les divisions entre les classes sociales et perpétuer ainsi la hiérarchie sociale. L'alimentation, à la fois vecteur de cohésion mais aussi parfois facteur d'inégalités sociales, a été utilisée dans certaines régions pour promouvoir une gouvernance inclusive et encourager la participation citoyenne au vote. La création de conseils citoyens spécifiques à l'alimentation, tels que les conseils des

politiques alimentaires, est un bon exemple dans ce contexte.

Quand l'alimentation tisse des liens

Les conseils des politiques alimentaires, apparus dans les années 1980 en Amérique du Nord, visent à améliorer la gouvernance alimentaire et l'engagement civique (Bornemann & Weiland, 2019). Aujourd'hui, nous pouvons trouver ces conseils dans plusieurs villes et pays, comme à Bruxelles, Milan, Berlin ou en France avec le Conseil national de l'alimentation (CNA). Bien que leurs objectifs principaux soient d'impliquer les citoyens dans les politiques publiques, certains conseils de l'alimentation mettent également l'accent sur la participation électorale. Un exemple marquant est celui de l'Alaska aux États-Unis, où un conseil alimentaire contribue aux politiques locales tout en incitant les citoyens à voter. Le conseil de la politique alimentaire de l'Alaska, en anglais Alaska Food Policy Council (AFPC), a émergé en 2010 en réponse à un intérêt croissant de différents groupes d'habitants pour les défis du système alimentaire. Sa mission est de mettre en relation, de plaider et d'informer les citoyens sur le fonctionnement des systèmes alimentaires locaux. Tous les consommateurs du territoire sont concernés. L'AFPC a joué un rôle clé dans la politique locale en organisant des événements pour renforcer l'engagement des Alaskiens et pour recueillir des informations destinées aux décideurs. L'un des événements marquants fut le festival et la conférence sur l'alimentation de l'Alaska en 2014, qui a favorisé les liens entre le public, les chercheurs, les entreprises alimentaires et les agences gouvernementales. Initialement financé par une subvention du centre de contrôle et de prévention des maladies (CDC) dans le cadre du programme de prévention et de contrôle de l'obésité en Alaska, l'AFPC a ensuite évolué pour devenir une organisation à but non lucratif.

En 2014, le conseil a pris la décision de se transformer en une association, après avoir constaté que la dépendance aux financements publics de l'État n'était pas durable et pouvait entrer en conflit avec ses actions de plaidoyer auprès des pouvoirs publics. Cette transformation a permis à l'AFPC de diversifier ses sources de financement, d'obtenir de nouvelles subventions et d'améliorer ses actions de plaidoyer. L'association fonctionne désormais grâce à un

conseil d'administration bénévole et a bénéficié de l'aide de bénévoles du programme VISTA d'AmeriCorps, qui jouent un rôle crucial dans son développement. L'AFPC continue de se concentrer sur l'amélioration de l'accès à une alimentation saine et locale, et encourage les Alaskiens à s'engager dans les discussions politiques. L'accent est mis sur le plaidoyer législatif : l'une de ses principales initiatives est un système d'alerte conçu pour informer les citoyens des actions législatives liées à la politique alimentaire. En tant qu'organisation non partisane, l'AFPC ne soutient aucun candidat politique, en revanche, elle souligne l'importance de la participation électorale en incitant les citoyens à s'informer sur les candidats et à voter.

Citoyenneté et engagement

En analysant les rôles des conseils citoyens dans la démocratie participative à travers les deux modèles de participation présentés, en France et aux États-Unis, nous constatons des points communs dans leurs objectifs. Néanmoins, des différences significatives émergent au niveau des stratégies employées pour engager les citoyens dans la gouvernance démocratique. Tout d'abord, partant du premier modèle du conseil citoyen, le mot « citoyen » suppose un individu appartenant à une nation avec des droits et des devoirs légaux associés à ce statut. Il est donc logique que la collectivité territoriale base ses critères de sélection pour participer aux conseils citoyens sur des fichiers administratifs. Cependant, en prenant en compte la réalité des populations des QPV, cette approche risque d'exclure certains résidents. Le modèle de l'AFPC inclut tous les consommateurs du territoire et aborde ainsi la notion de citoyen alimentaire. Le citoyen alimentaire est défini ici comme un consommateur qui exprime ses choix par son alimentation et qui est titulaire de droits légaux, notamment en matière d'information sur les produits (Bornemann & Weiland, 2019). Cette notion, issue du cadre de la démocratie alimentaire, suggère que les individus, au lieu d'être des consommateurs passifs, s'engagent activement dans la construction du système alimentaire par la participation et l'engagement politique. Cet engagement actif se manifeste dans ce que les chercheurs appellent le « consumérisme politique », où le consommateur exprime ses préoccupations politiques en

choisissant d'acheter ou de boycotter certains produits ou services (Delacote & Montagné-Huck, 2012 ; Copeland & Boulianne, 2022). L'approche de la citoyenneté dans le modèle de l'AFPC est particulièrement pertinente, car elle permet de prendre en compte un champ plus large pour engager les habitants, en particulier les jeunes, les femmes et les personnes issues de l'immigration. Bornemann & Weiland (2019) soulignent qu'une démocratie alimentaire forte offre un espace favorable à l'évolution des valeurs et des pratiques sociétales et peut donc être un levier pour aborder d'autres enjeux majeurs, tels que le logement et l'aménagement de l'espace, particulièrement importants dans les QPV.

Une seconde différence entre les deux modèles apparaît dans les modes de mobilisation des citoyens. Le cadre formel, dans la première instance, montre ses limites pour mobiliser les habitants dans les conseils citoyens, tandis que celui de l'AFPC, plus convivial, encourage une participation plus large. Par exemple, le format du tirage au sort n'a pas assuré une représentation fidèle des habitants et a même accru la méfiance. Cet enjeu, parmi d'autres, a été pris en compte dans la nouvelle réforme de la politique de la ville publiée en novembre 2024 qui fixe les règles pour les contrats de ville 2024-2030 (Engagements Quartier 2030). Même si cette réforme semble positive, car elle supprime la procédure de tirage au sort pour la composition des conseils citoyens grâce à deux décrets (décret n° 2024-1036 et décret n° 2024-1036 du 15 novembre 2024), la détermination des modalités de composition demeure entre les mains de l'autorité exécutive.

Du fait des modalités définies par les décrets, la participation des habitants des QPV à la gouvernance locale reste subordonnée à l'initiative et à l'organisation de la collectivité territoriales. D'autres voies méritent d'être considérées. Informer les citoyens sur l'avancement des projets, les évolutions politiques récentes et les candidats en lice à chaque niveau d'élection constitue un moyen de rendre l'offre politique plus attractive. C'est l'une des démarches de l'AFPC pour engager les citoyens. L'accès à une information pertinente et en temps utile permet aux citoyens de s'autonomiser, les incitant à agir pour exprimer leurs préoccupations personnelles ou sociétales (Bornemann & Weiland, 2019). Cela constitue une contribution clé au renforcement de leurs

dispositions politiques et civiques. Il faut donc accorder une attention particulière aux canaux de transfert d'information adaptés aux habitants des QPV. Ces canaux d'information doivent être conçus pour favoriser la co-formation des acteurs locaux, y compris les élus, en s'appuyant sur les principes du « pouvoir vers » et du « pouvoir avec » (Bornemann & Weiland, 2019), afin de renforcer l'autonomisation et la participation de toutes les parties prenantes.

CONCLUSION

Pour renforcer la démocratie participative et répondre aux besoins des habitants des QPV, il est essentiel de repenser la gouvernance locale en plaçant les citoyens au cœur du processus décisionnel. Une participation inclusive et continue permettrait de réduire la méfiance envers les institutions et d'assurer des politiques plus adaptées aux réalités du terrain. Face aux défis actuels, seule une action collective entre élus, acteurs locaux et citoyens pourra garantir une démocratie plus juste, transparente et efficace. La revitalisation de la citoyenneté est essentielle pour l'engagement politique des citoyens des QPV, et l'alimentation a un rôle à jouer à cet égard. Faire de l'alimentation un point d'entrée dans le processus d'aménagement urbain permet de faire prendre conscience aux habitants des QPV de leur paysage urbain. L'alimentation peut aussi favoriser la création de liens sociaux en redéfinissant la notion de citoyen pour inclure les habitants souvent marginalisés. Aussi, il est crucial que les citoyens aient accès à des informations pertinentes et actualisées pour suivre les décisions politiques, et que les élus maintiennent un lien constant avec leurs électeurs. Alors que la gouvernance fonctionne encore de manière descendante, encourager les élus à être plus à l'écoute des citoyens est un enjeu central de la participation démocratique.

Des approches alternatives de mobilisation citoyenne, telle que la méthode de Saul Alinsky (Talpin et Balazard, 2016), pourraient être envisagées pour organiser et influencer les décisions. Les initiatives locales, comme la table de quartier qui permet aux habitants de participer activement à la vie de leur quartier, au-delà du cadre institutionnel, doivent trouver un lien avec le conseil citoyen et être mises en valeur par une

capitalisation sur leurs actions. L'alimentation étant un besoin fondamental pour tous, elle peut structurer cette table et inviter chacun à participer. Un système bien structuré peut offrir un point d'information centralisé, ce qui ne peut fonctionner que par la consolidation des acteurs locaux ayant les mêmes objectifs. Ce canal permet aux citoyens de s'informer sur leurs représentants et de s'engager politiquement, tandis que les élus peuvent mieux comprendre les besoins de leurs électeurs. Une démocratie alimentaire efficace offre ainsi une approche innovante de la gouvernance locale, favorisant une action collective et l'émancipation des capacités humaines pour le développement des QPV.

BIBLIOGRAPHIE

Agence nationale de la cohésion territoriale – ANCT (2023). *Les démarches participatives dans les quartiers prioritaires : État des lieux 2014-2023*. <https://anct.gouv.fr/ressources/comprendre-les-demarches-participatives-dans-les-quartiers-populaires>

Bornemann, B. & Weiland, S. (2019). Empowering People – Democratising the Food system? Exploring the Democratic Potential of Food-Related Empowerment Forms. *Politics and Governance*, 7, 105-118. [10.17645/pag.v7i4.2190](https://doi.org/10.17645/pag.v7i4.2190)

Bricas, N., Conaré, D. & Walser, M. (2021). *Une écologie de l'alimentation*. Éditions Quæ. [10.35690/978-2-7592-3353-3](https://doi.org/10.35690/978-2-7592-3353-3)

Copeland, L. & Boulianne, S. (2022). Political consumerism: A meta-analysis. *International Political Science Review*, 43(1), 3-18. [10.1177/0192512120905048](https://doi.org/10.1177/0192512120905048)

Delacote, P. & Montagné-Huck, C. (2012). Political consumerism and public policy: Good complements against market failures? *Ecological Economics*, 73, 188-193. [10.1016/j.ecolecon.2011.10.020](https://doi.org/10.1016/j.ecolecon.2011.10.020)

Gouard, D. (2019). Le vote des banlieues. Réflexions sur soixante ans de recherche. *Parlement(s), revue d'histoire politique*, 30(3), 81-100. [10.3917/parl2.030.0081](https://doi.org/10.3917/parl2.030.0081)

Talpin, J. & Balazard, H. (2016). *Community organizing : généalogie, modèles et circulation d'une pratique émancipatrice. Mouvements : des idées et des luttes*, 85(1). 14-31. [10.3917/mouv.085.0011](https://doi.org/10.3917/mouv.085.0011)